



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

Zones

Armand a décroché un bon poste dans une entreprise de la zone industrielle et artisanale d'Aclens (557 habitants / 1708 places de travail¹). Malheureusement, ses finances ne lui permettent pas d'accéder à un logement décent dans une des charmantes communes des hauts de Morges. Il a donc acquis à bon prix une villa mitoyenne dans la nouvelle zone résidentielle de Vuarrens (1106 habitants / 108 places de travail).

Armand découvre les joies du pendulaire: l'aller-retour entre son domicile et son lieu de travail représente 50 kilomètres en automobile. Fervent défenseur de la durabilité, il a testé les transports publics, mais près de deux heures de déplacement porte à porte, avec deux changements de mode de transport, ont eu raison de ses bonnes intentions: il supporte avec une zénitude toute relative les bouchons systématiques qui égalaient ses déplacements, et se console en imaginant l'enfer routier vécu par son collègue frontalier.

L'épicerie de Vuarrens ayant fermé il y a deux ans, la voiture reste bien pratique pour faire ses achats. Armand évite la zone commerciale de Crissier, au trafic toujours saturé, et lui préfère, malgré un détour de 15 kilomètres, celle plus accessible de En Chamard, à l'ouest d'Yverdon. Disposer de son propre véhicule lui permet aussi de monter à midi à Aclens village pour déguster l'assiette du jour à La Charrue. Et la voiture reste le seul moyen pour aller taper la

balle le jeudi en fin de journée avec ses collègues sur un court de padel à Romanel-sur-Lausanne (bouchons garantis sur les 10 kilomètres de trajet).

Le quotidien d'Armand est celui d'une majorité de Vaudois: leur lieu de travail et leur domicile sont en moyenne séparés de 17 kilomètres. En 2021, 270'000 personnes (71 % de la population active du Canton) occupaient un emploi hors de leur commune de domicile. Ce nombre était encore de 213'000 (64 % des actifs) au début du siècle. L'Office fédéral de la statistique² recense depuis l'an 2000 une hausse de 34 % du parc automobile suisse, avalant 40 % de kilomètres en plus, alors que la population n'a augmenté que de 20 % durant la même période. Très concrètement pour Armand, le nombre quotidien de véhicules sur l'A1 à hauteur de Mex a augmenté de 80 % en 20 ans.

Les principes de l'aménagement du territoire ont conduit à l'éclatement géographique des lieux de vie: logement, travail, commerces et loisirs se retrouvent localisés à plusieurs kilomètres les uns des autres. La multiplicité de ces pôles fait que les besoins de mobilité de chaque individu sont uniques et ne peuvent être couverts par aucun réseau de transports publics, aussi parfait soit-il. Le souci de préserver le paysage et d'éviter son mitage est donc paradoxalement

la cause de l'explosion de la mobilité individuelle.

Des esprits malins ont proposé un échelonnement des horaires des pendulaires pour couper les pointes de fréquentation. Cette solution est éventuellement adaptable pour le secteur tertiaire, pour autant que l'on trouve assez de lève-tôt disposés à quitter leur lit avant 5h du matin et assez de solitaires renonçant à un pan de vie sociale pour travailler le soir. Elle n'est en revanche pas applicable aux activités du secondaire, où le travail physique en équipes est incontournable. Et un tel dispositif ne fera que retarder de quelques années l'inéluctable engorgement général des routes et des trains.

Pour revenir à l'exemple d'Aclens, on peut estimer à 1200 le nombre de personnes qui s'y rendent quotidiennement pour leur travail. Le campus de bureau «Cocoon» en construction à Bussigny amènera 3000 nouveaux pendulaires³ dans les environs. A l'autre extrémité du rapport habitants/emplois, Froideville voit environ 1300 personnes (l'équivalent de 15 bus bondés) quitter la commune chaque jour pour se rendre au travail.

Une première solution passe par la multiplication et l'élargissement des axes routiers, ce qui améliorera l'inévitable mobilité individuelle. Le récent aboutissement du référendum fédéral contre la troisième voie sur huit tronçons autoroutiers montre

que ce n'est pas l'option préférée de tous les Suisses.

Une seconde solution est de revenir à un aménagement territorial mélangé et non plus zonifié. La construction de nouveaux bureaux devrait systématiquement être accompagnée de celles de logements, d'écoles et de commerces de première nécessité. A l'inverse, les communes-dortoirs se doivent de développer des zones artisanales susceptibles d'offrir des emplois pour leurs habitants. Les localités de plus de 2000 âmes se battront pour maintenir ou rétablir des commerces de proximité et une infrastructure scolaire.

Le projet lausannois Métamorphose tente précisément de regrouper ces lieux de vie. L'écoquartier des Plaines-du-Loup est donc un laboratoire propice à l'étude de l'évolution des modes de vie et de la mobilité. Mais l'évaluation et la possible copie améliorée dans d'autres lieux du Canton prendront des années. Entretiens, l'amélioration du réseau routier semble inévitable pour éviter la paralysie.

Cédric Cossy

¹ Sans indication contraire, les données statistiques sont tirées de l'Atlas statistique du Canton de Vaud, <https://cartostat.vd.ch/#c=home>

² <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transports.html>

³ «L'agglo Lausanne-Morges assoiffée de bureaux», *24heures* du 8 février 2024.

Oui à des impôts équitables pour les couples mariés

Les familles sont imposées comme un seul contribuable. Par cette manière de faire, le fisc reconnaît la force des liens, notamment économiques, qui unissent les époux, tout en simplifiant grandement la perception de l'impôt, en évitant de mettre son nez au sein du couple. Cependant, la progressivité de l'impôt fait que les couples mariés dont les deux conjoints travaillent, ce qui est devenu la norme, paient plus d'impôts que les concubins. Ainsi, l'Etat décourage le mariage, qui devrait pourtant être encouragé.

Tous les Cantons ont prévu des correctifs qui atténuent, plus ou moins fortement, cette discrimination, alors que l'impôt fédéral direct y a jusqu'ici renoncé par pur opportunisme financier. Le Conseil fédéral prétend aujourd'hui répondre à

cette injustice par l'imposition individuelle, qui ne répond nullement à l'exigence de neutralité de l'impôt selon l'organisation familiale, mais «augmentera les incitations à exercer une activité lucrative notamment pour les personnes qui réalisent le revenu secondaire au sein du couple». De plus, le projet fédéral impose aux Cantons de modifier leur taxation pour passer à l'imposition individuelle qu'aucun ne pratique¹.

Le Parti du Centre considère au contraire avec une constance remarquable que les couples mariés doivent être imposés ensemble sans être discriminés. L'initiative qu'il avait lancée en ce sens avait été rejetée d'un cheveu (50,8 %) le 28 février 2016. Cette votation, cas unique, avait été annulée par le Tribunal fédéral le 10 avril 2019, au motif que le Conseil fédéral

avait violé son devoir d'information et de transparence. Notre gouvernement avait prétendu que seuls 80'000 couples mariés étaient pénalisés par l'impôt fédéral direct (IFD), alors qu'ils étaient en réalité 704'000.

Actuellement, le Parti du Centre récolte des signatures pour une nouvelle initiative demandant simplement qu'il soit inscrit dans la Constitution fédérale que «les revenus des époux sont additionnés. La loi veille à ce que les époux ne soient pas désavantagés par rapport aux autres contribuables». En cas d'inaction des autorités pendant trois ans suivant la votation (alors qu'elles n'ont rien fait depuis plus de 40 ans), le système du double calcul le plus favorable (impôt des époux calculé ensemble et séparément) devra être appliqué immédiatement.

Alors que le Conseil fédéral s'entête dans un projet inique et bureaucratique, contre l'avis de 21 cantons, cette initiative respecte la famille, met fin rapidement aux discriminations des couples mariés (alors que le Conseil fédéral concède que son projet ne sera pas mis en place avant dix ans) et respecte le fédéralisme, puisqu'il ne concerne que l'impôt fédéral direct.

La récolte de signatures court pour quelques semaines encore. Les lecteurs de *La Nation* peuvent télécharger la carte de signatures sur equite-oui.ch et la renvoyer d'ici au 27 mars au comité d'initiative.

Olivier Klunge

¹ Cf. *La Nation* n° 2236 du 22.09.2023; n° 2220 du 10.02.2023; n° 2219 du 27.01.2023; n° 2218 du 13.01.2023.

Prévention... quand tu nous gouvernes

On voit fleurir sur nos écrans, non seulement ceux de la télévision mais aussi sur le site internet de la Confédération, une kyrielle de mises en garde, d'injonctions amicales, de recommandations diverses et variées destinées à nous inciter (en tant que consommateurs) à adopter tel ou tel comportement.

On connaît bien dorénavant les slogans « manger – bouger », « cinq fruits et légumes par jour » et on a même vu apparaître en France, à destination des enfants, « pour bien grandir, ne mange pas trop gras, trop sucré, trop salé ». Ceci sans oublier, à chaque début d'été, les recommandations de boire suffisamment car la canicule menace, celles de se déplacer à pied plutôt qu'en voiture, de réduire sa consommation de viande, voire plus récemment à limiter son temps devant un écran (!).

Information alimentaire biaisée?

L'information aux consommateurs en Suisse se base sur la « pyramide alimentaire suisse »¹ que l'on peut consulter sur le site de l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Ses bases scientifiques sont publiées en anglais. Cependant, pour venir en aide au consommateur dému-

ni, la simplification est de rigueur et on a recours depuis peu à l'étiquetage de l'alimentation sous forme de code-couleurs, mieux connu sous le nom de Nutri-Score, auquel s'est intéressée la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats. Dans une motion, adoptée par le Conseil des Etats l'an dernier et traitée ce printemps au Conseil national, ladite commission constatait que les systèmes d'évaluation sont certes dans l'air du temps mais sont aussi réducteurs, leur paramétrage n'étant pas exempt de critiques. « Cette tâche, laissée au bon vouloir des milieux spécialisés et de l'administration, débouche sur l'adoption de « normes reconnues » ». Or, le Nutri-Score – qui se présente sous forme d'un code regroupant lettres (de A le meilleur à E le pire) et couleurs (de vert foncé à rouge vif) – aboutit parfois à la conclusion que des produits fortement transformés sont mieux notés que des produits naturels. La commission militait pour que les informations en matière de nutrition transmises par la Confédération restent fondées sur la pyramide alimentaire et non sur le Nutri-Score. Ce dernier, qui se fonde sur un algorithme, reste une information facultative; il est utilisé librement par les entreprises mais selon les conditions de Santé Publique France, propriétaire de la marque.

Si l'on ne peut qu'encourager l'utilisation et la diffusion d'informations nutritionnelles les plus objectives possible, et si la prise de conscience du fait que prévenir vaut mieux que guérir est d'importance, la pratique décrite ci-dessus ne laisse pas d'interpeller à plus d'un titre.

Des messages qui laissent songeur

Tout d'abord, on doit constater, pour le déplorer, que les messages de prévention, loin de faire appel à la seule raison de leur destinataire, tombent dans l'émotionnel et pèchent par excès de dramatisation. Les conséquences d'une non-obéissance sont souvent exacerbées, les messages qui se veulent choc ne sont pas rares. En outre, le ton trop souvent moralisateur ajoute à l'exaspération. C'est faire peu de cas de l'intelligence des récipiendaires. Ensuite, on doit constater, comme le souligne la motion, que simplification excessive n'est pas raison et a pour effet, bien souvent, des conséquences indésirables. Ainsi, le beurre de table présente un Nutri-Score E rouge, soit le pire. Mais à qui viendrait-il à l'esprit d'avaler une plaque de beurre comme un cookie végétal? Certains éléments ne sont pas pris en considération (valeur des protéines, teneur en vitamines, ratio entre acides gras saturés

et insaturés etc.) car seule semble pertinente la « reductio ad oleum », soit le nombre de calories.

En outre, l'adoption par une autorité fédérale d'un étiquetage – qui demeure certes facultatif pour les entreprises de production – élaboré par Santé Publique France et sa participation active par l'entremise de l'OSAV au comité de pilotage de la marque interpelle. On se trouve ici encore dans une forme de « soft law » qui ne dit pas son nom (entendez « réglementation souple ») où l'administration développe des recommandations sur la base d'études scientifiques, complétées par un étiquetage non contraignant mais dont on sait que certaines organisations condamneront l'absence dans un futur proche. Tout cela en dessous du radar politique. C'est ouvrir grand la porte aux groupes de pression – et l'on sait que, dans le domaine, il n'en manque pas – pour aboutir à l'ostracisation de certains produits ou modes d'alimentation, avec le blanc-seing de l'administration fédérale.

Jean-Hugues Busslinger

¹ <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/ernaehrung/empfehlungen-informationen/schweizer-lebensmittelpyramide.html>

Voyage dans les archives cantonales

En décembre dernier paraissait *Trésors des Archives cantonales vaudoises* aux éditions *Château & Attinger*¹. Son auteur, Gilbert Coutaz, est archiviste et historien.

L'ouvrage présente cent cinquante-neuf documents choisis parmi les pièces les plus précieuses des Archives cantonales vaudoises (ACV), institution que M. Coutaz a dirigée pendant vingt-quatre ans. On y découvre, par exemple, un plan de Lausanne datant du XVII^e siècle, de vieilles affiches politiques, des procès-verbaux de procédures intentées pour sorcellerie (1438-1528) ou encore de vieux missels qui ont survécu à l'occupation bernoise. On y trouve aussi le faux « testament » de la reine Berthe commis par les moines de Payerne pour tenter, en vain, de s'octroyer le droit de choisir eux-mêmes leur abbé. Parmi d'autres curiosités, on mentionnera une histoire mythologique du Pays de Vaud, rédigée entre 1550 et 1560 et qui débute par la généalogie d'Hercule...

Outre ces illustrations, toute une partie du livre s'emploie à mettre en relation l'histoire du Pays avec celle de ses archives. Celle-ci est rythmée par les avancées techniques et les bouleversements politiques depuis mille ans.

En comparaison avec d'autres régions de Suisse, les archives vaudoises peuvent se prévaloir d'une grande richesse documentaire, tant en matière de quantité que d'ancienneté. Si le premier écrit original conservé, un acte de donation, remonte à l'an 970², c'est à partir du XIII^e siècle que l'usage de l'écrit va commencer à devenir systématique au sein des administrations des deux principales entités qui avaient autorité sur le Pays de Vaud à l'époque: l'Evêché de Lausanne et la Maison de Savoie. Deux cents ans avant l'invention de l'imprimé,

l'administration savoyarde et ses notaires imposent progressivement leur rigueur dans un territoire encore largement habitué au droit coutumier. Il s'agit, la plupart du temps, de régler les possessions. On produit donc des actes, une comptabilité, des inventaires et des reconnaissances foncières.

Une deuxième rupture survient dans l'histoire des archives lors de l'invasion bernoise de 1536 et du changement confessionnel induit. Les Bernois souhaitent « exclure toute trace documentaire d'une foi jugée révolue et vouée aux gémonies »³. Heureusement, les archives n'ont pas été complètement éliminées. Certaines d'entre elles furent dispersées hors du territoire vaudois. A ce titre, on peut notamment mentionner le dernier évêque de Lausanne, Sébastien de Montfalcon, qui emporta une partie des documents épiscopaux dans son exil. Quant aux archives restées sur place, elles seront conservées, pour une bonne part, par la nouvelle administration: « Les Bernois, légalistes, ont besoin de preuves pour imposer leur domination, la conquête d'une terre ne s'achevant qu'après la récupération des titres. »⁴

A l'indépendance, en 1798, les archives furent transmises sans grands tumultes aux nouvelles autorités du Canton du Léman, mais l'abolition des droits féodaux, six ans après, faillit entraîner la destruction de nombreux documents, à une époque où l'importance des archives résidait dans leurs seules valeurs juridique et administrative. Ce n'est que plus tard, sous la pression des historiens, qu'on leur attribua une valeur patrimoniale et que fut nommé, en 1837, le premier archiviste cantonal: M. Pierre-Antoine Baron.

Dans ce nouvel ouvrage, M. Gilbert Coutaz raconte l'histoire des

frontières vaudoises et de ses divisions territoriales à la lumière des anciennes cartes. Il s'intéresse également à l'histoire matérielle des archives, du parchemin au clavier, en passant par le papier et le microfilm. On y découvre, par exemple, le rôle joué par l'Eglise mormone dans la numérisation des registres de reconnaissance des ACV⁵. Un chapitre est aussi consacré à la structure administrative des autorités successives depuis le XIII^e siècle et un autre aux inventaires d'archives et à leurs ancêtres les cartulaires. Dans sa conclusion, M. Coutaz rappelle le rôle de l'archiviste à l'heure de la numérisation, des potentiels dangers et occasions qu'elle comporte et la responsa-

bilité de celui-ci dans la préservation de la mémoire d'un peuple.

Cette nouvelle publication, qui nous replonge dans mille ans d'histoire vaudoise, pourra intéresser tous ceux qui seraient tentés par une visite guidée dans les archives sous l'expertise d'un grand spécialiste.

Colin Schmutz

¹ Gilbert Coutaz, *Trésors des Archives cantonales vaudoises*, Editions Château & Attinger, Orbe 2023, 231 p., fr. 65.–.

² Coutaz, *op. cit.*, p. 36.

³ Coutaz, *op. cit.*, p. 68.

⁴ Coutaz, *op. cit.*, p. 68.

⁵ Coutaz, *op. cit.*, p. 75-76.

Notre neutralité

Sans surprise, la presse annonce en quinze lignes que « la Suisse applique le 13^e paquet de sanctions » adopté par l'Union européenne contre la Russie (*24 heures*, 2-3 mars). En deux ans, on a pu mesurer les effets de cette version moderne du blocus: mise en difficulté des économies européennes, basculement des intérêts russes vers d'autres pays et, en ce qui nous concerne, décredibilisation de notre traditionnelle politique de neutralité et de bons offices: on se rappelle le cuisant camouflet infligé à Ignazio Cassis par Sergueï Lavrov il y a un mois à New-York.

Une infographie diffusée par le site *Sputnik* (22 février) recense le nombre de sanctions imposées à la Russie depuis deux ans. En tête, les Etats-Unis bien sûr, inspirateurs de cette politique avec 3503 mesures; en deuxième position, la Suisse affiche un zèle délirant avec 2377 mesures, loin devant l'Union européenne, qui se contente d'une cinquième place

(1837 sanctions), derrière le Canada et le Royaume-Uni. Notre médaille d'argent récompense une politique étrangère partisane de très dévoué, très fidèle & très obéissant serviteur.

Sur la page adjacente, une dépêche laconique de l'AFP nous informe que le Grand Turc, dans un geste d'éblouissante magnanimité, a offert un strapontin à notre piteux ministre des affaires étrangères au forum diplomatique d'Antalya. Selon ce communiqué, un des buts de cette rencontre est de tenter de réunir Moscou et Kiev. Il y a quelques années, cette louable initiative aurait eu lieu tout naturellement à Genève. Mais comme notre neutralité est bradée au profit d'autres intérêts et d'absurdes passions, il ne faut pas s'étonner de voir notre représentant réduit au rôle de figurant au sud de la Turquie, au lieu d'être un acteur majeur au bout du lac.

Jean-Blaise Rochat

Le déchaînement du désordre

Le plus grand bien, pour un pays, c'est la paix, soit, selon saint Augustin, «la tranquillité de l'ordre». Pas l'ordre imposé d'un dictateur, ni l'ordre colonial d'un occupant étranger, mais l'ordre calme et intériorisé des mœurs, l'ajustement, dans le temps long, des relations des hommes et de leurs activités dans le cadre d'institutions durables.

La guerre, soit le déchaînement du désordre, c'est le plus grand mal. Aussi les nations s'efforcent-elles d'en diminuer les horreurs en s'obligeant à certaines restrictions: armes interdites, cibles intouchables, protection des civils, traitement correct des prisonniers. Aujourd'hui, les civils, les ambulances, les hôpitaux et les prisonniers sont aussi malmenés que les combattants.

Il existe aussi une doctrine de la «guerre juste», développée par l'Eglise au cours des siècles. La première condition pour qu'on puisse parler d'une guerre juste est qu'elle soit déclarée par le chef légitime de l'Etat; la seconde, c'est que la cause soit juste, c'est-à-dire que l'ennemi potentiel cause ou s'apprête à causer au pays un tort grave, durable et évident; la troisième, c'est que l'Etat déclare la guerre dans une intention droite, tout autre moyen ayant échoué, qu'il recoure à des moyens proportionnés et qu'il envisage de conclure sa victoire par une paix équitable. Cette tentative de mettre un peu d'ordre dans la guerre fonctionne tant bien que mal quand les parties au conflit reconnaissent une certaine autorité à l'Eglise. On en est loin.

La guerre inflige à l'homme et à la société des dégâts sociaux, psychologiques et matériels auprès desquels les troubles causés par le Covid sont dérisoires. On le constate tous les jours à la télévision. Les dégâts ne sont pas moindres dans le domaine politique. En particulier, l'urgence devient le mode normal de gouvernement, ce qui ne laisse guère de place aux libertés personnelles, aux souverainetés cantonales et à l'autonomie des groupements intermédiaires. Ce n'est pas forcément injustifié, ça n'en est pas moins un mal.

Certaines guerres ont un but précis, conquérir un territoire, par exemple, ou éradiquer un groupe de terroristes. Ce sont des objectifs limités. Et ces limites orientent et cadrent un peu les opérations militaires et freinent leur développement. C'est du moins vrai tant que le but originel reste principal, ce qui n'est certes pas toujours le cas, tant la guerre échappe facilement à ceux qui l'ont déclarée.

Les guerres conduites au nom de «valeurs» morales ou spirituelles sont les pires. C'est normal: quand on combat le mal lui-même, on ne peut vouloir que son écrasement total et définitif. De plus, par un curieux renversement logique, la générosité même de la cause invoquée autorise le recours aux moyens les plus barbares et les plus disproportionnés. De plus, encore, l'extension du

conflit devient désirable en soi, parce qu'elle manifeste l'unité de la civilisation face au mal. La communication dominante énonce qui doit être haï d'une juste haine et qui doit être abattu sous les yeux fermés. Poser la moindre question sur ces jugements convenus, ne pas se joindre à l'effort militaire général, pire, envisager la paix avant que le processus de purification ne soit achevé, c'est pactiser avec le diable. Comme le dit Jacques Pilet dans son dernier éditorial¹, la paix est un «mot devenu tabou», même pour l'Organisation des Nations Unies.

Le président Emmanuel Macron contribue à cette perte croissante de maîtrise quand il suggère l'envoi en Ukraine de troupes françaises et européennes. Il est un peu en avance, comme l'ont montré les protestations de ses alliés, mais pour combien de temps?

Placés dans une perspective purement émotionnelle, beaucoup proclament d'un même mouvement leur horreur absolue de la guerre et leur certitude absolue qu'il faut la durcir. La conclusion d'un article de M. Christophe Passer² illustre caricaturalement cette contradiction: *En pariant sur Macron et l'Ukraine, on lutte-*

rait pour des libertés, pour nous, pour une certaine idée des hommes. Et aussi pour ces bébés gris parce que morts. Assassinés par Poutine comme des chiens, leurs flaques de sang par terre, là-bas, à Marioupol. Ne me parlez pas de neutralité. Choisissez. La figure de la belle âme, en pleine effusion belliciste, qui envoie ses concitoyens au casse-pipe est un grand classique de la modernité. Elle n'en témoigne pas moins d'une irresponsabilité choquante.

Après s'être rallié aux mesures et aux condamnations diverses de l'Union européenne, le Conseil fédéral va-t-il la suivre dans cette escalade de violences croisées et d'aveuglement semi-volontaire? Ou va-t-il revenir à la neutralité armée, sachant que cette politique a toujours correspondu à l'intérêt de la Confédération et des Cantons? Ce devrait être une évidence, car c'est de cet intérêt seul que le Conseil fédéral est comptable. Et c'est dans cette perspective seule qu'il doit juger l'évolution d'une situation dont on est en train de perdre le contrôle.

Olivier Delacrétaz

¹ «Et si Macron avait posé une bonne question», *Bon pour la tête* du 1^{er} mars 2024.

² «Si tu veux la paix, un pari de Pascal», *Le Matin Dimanche* du 3 mars 2024.

Nicolas de Staël en majesté à la Fondation de l'Hermitage

On ne peut pas mal faire avec les grands. Ils tiennent la route sans qu'on ait besoin de les orienter, de les façonner à sa vision propre, de leur faire dire quoi que ce soit. Ils sont et cela vaut déjà le déplacement. D'ailleurs, pour ce géant-ci, c'est l'Hermitage qui a été contraint de se plier en quatre. En effet, une fois n'est pas coutume, on ne commence pas le parcours de visite au rez. L'exposition est en effet reprise du Musée d'art moderne de Paris et ses sections aussi. Il y avait donc un déroulé qui ne rentrerait pas dans le rythme habituel, trois salles au rez, puis à l'étage avant de finir – parfois en fanfare – au sous-sol. Il faut démarrer tout en bas et remonter vers la lumière. Au moins, il y a un vrai sens symbolique. Les sections sont hachées mais épatantes, quelques balbutiements figuratifs et voilà des grands moments abstraits, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par périodes de trois quatre ans. D'abord, c'est arachnéen, dense, structuré à coup de petits bâtonnets, puis viennent les gros blocs, pesamment accolés, concentrés, d'une épaisseur de maçon, avec des champs colorés qui sont dans des tons subtils, gris et vert, relevés de rose ou avec des strates sous-jacentes qui sourdent dans les interstices. Enfin, on bascule dans un univers rythmique, les blocs y sont toujours aussi épais mais ils offrent des élans saccadés, des jaillissements structurés, des bouquets. On remonte alors d'un étage, puis on est dérouté. Alors qu'on a bien vu se condenser et se spécifier un langage radicalement abs-

trait, on reconnaît à nouveau le monde derrière ces formes et ces couleurs qui semblent appliquées à la truelle. Nos yeux s'écarquillent. On découvre des joueurs de football, des bouquets, des paysages, simplement articulés dans un langage inouï.

Il faut monter au premier pour arriver au point d'orgue: le départ pour le sud, particulièrement la Sicile, a valu au peintre des paysages enflammés. Ses couleurs sont renversantes et on se plaît à découvrir qu'il a besoin de moins en moins de couches de peinture. Il se passe du sous-jacent, il est moins dans l'épaisseur, il laisse même un peu de toile apparaître entre les formes. C'est plus léger tout en gagnant en force. L'exposition se termine avec des œuvres étranges, fortement figuratives, des natures-mortes et une nuée de mouettes. Sous les combles de l'Hermitage, un film inédit nous reformule cette histoire tragique. Un Russe blanc, ayant fui la Révolution et perdu ses parents, élevé bourgeoisement par une famille d'accueil en Belgique. Légionnaire, puis Français après la drôle de guerre. Il perd une première femme, fonde une seconde famille, s'éprend enfin d'une dernière muse et se suicide à 41 ans. Entre-temps, il avait fait une œuvre éternelle qu'il avait commencé à vendre assez bien internationalement.

Yves Guignard

A voir jusqu'au 9 juin 2024 à la Fondation de l'Hermitage, Route du Signal 2, Lausanne.

Ivre de joie? C'est interdit!

Lisez la presse de boulevard! Au travers des anecdotes sur les heurs et malheurs du bon peuple, vous êtes amenés à réfléchir sur la condition humaine, sur la valeur des lois, sur la tyrannie des bonnes intentions. Du fait divers à la philosophie, il n'y a qu'un pas.

Voyez cette affaire thurgovienne, narrée par *20 minutes*. Un père de famille, heureux de la naissance de son enfant, fait la fête chez lui avec un ami. Ils boivent. Beaucoup. Et font du chahut. A 22 heures, la police intervient pour tapage nocturne. Et les zélés pandores font un alcootest: 2,2 pour mille. Les fêtards se calment, promettent de rester tranquilles et tout va bien. Quelques jours plus tard, l'heureux papa reçoit une lettre officielle lui annonçant que son permis de conduire lui est retiré à titre préventif. Pour ivresse... loin du volant!

L'explication est que, à 2,2 pour mille, on est normalement près du coma éthylique; si notre gaillard tient debout, c'est peut-être par accoutumance; voilà donc un indice de dépendance à l'alcool. L'intéressé proteste: il était chez lui, ne songeait pas à prendre

sa voiture; il conduit depuis vingt ans sans avoir été mis à l'amende ni avoir provoqué d'accident. Rien n'y fait. Un premier recours est rejeté. Il devra dépenser 1'500 francs pour des analyses et des honoraires médicaux, en vue d'une attestation qu'il n'est pas alcoolique...

Kafkaïen, mais peut-être légal. L'article 16d, al.1, litt.b de la loi fédérale sur la circulation routière dispose que *le permis [...] est retiré pour une durée indéterminée à la personne qui souffre d'une forme de dépendance la rendant inapte à la conduite*. Quand on lit cette phrase, on la trouve à peu près normale. Quand on en voit l'application dans ce cas, on s'arrache les cheveux. On est soumis à examen chez soi par la force publique; la présomption d'innocence fait place à la présomption de dépendance! Le chef de la prévention routière cantonale défend la pratique de la police. Bien qu'il se nomme Fröhlich, ce n'est apparemment pas un rigolo.

Au fait, comment dit-on *Big Brother* en dialecte thurgovien?

JFC

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

- 13 mars: **La dissuasion nucléaire à l'heure de la guerre hybride, ses failles et ses contradictions**
Avec M. Edouard Hediger, historien et rédacteur à *La Nation*
- 20 mars: **Marc Charles Frédéric de Sacconay (1714-1788), vaudois, bernois et physiocrate?** Avec M. Auguste Bertholet, collaborateur scientifique du musée Patek Philippe
- 27 mars: **Le surréalisme et ses marges, les cas Balthus et Paul Klee**
Avec M. Yves Guignard, Docteur ès Lettres, historien de l'art.

3 et 10 avril: **Vacances de Pâques**

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Réinventez-vous !

Nous devons nous réinventer. Nos médias l'ordonnent. Il faut nous adapter ou disparaître.

Les Eglises réformées de Suisse s'enthousiasment: elles veulent se revitaliser, se redécouvrir, se refonder. Dans son numéro de mars 2024, le mensuel *Réformés* adopte avec empressement les nouvelles tendances. L'Eglise zurichoise, confrontée à des défis, propose un manuel d'innovation communautaire. Se repenser, mieux coller aux attentes de l'époque, c'est aussi l'ambition des Eglises protestantes romandes qui constituent un formidable laboratoire d'idées pour se réinventer, conduire l'innovation sociale, se pencher sur la nécessité d'un renouvellement, ouvrir un processus de réforme profond, explorer les espaces où s'inventent de nouvelles manières d'être ensemble.

Joie, pleurs de joie.

La campagne œcuménique de carême sur le thème de la justice climatique se clôt. Tiens! Après avoir revisité le Temple Farel de La Chaux-de-Fonds grâce à un *Escape Game*, on redécouvrira la soupe de carême avec un QR code. Pour apporter un peu d'originalité, une soupe coup de cœur vous donnera envie d'aller de l'avant, de vous ouvrir au monde, de ressentir une solidarité avec les pays du Sud, car elle contient un mélange d'épices incontournable du monde arabe.

La directrice des éditions Labor et Fides fait descendre les auteurs de leur piédestal. C'est une marque d'humilité envers les lecteurs; l'auteur ne prescrit pas, il invite.

Un certain Bruno Gaudet revisite le Notre-Père.

Grâce à Martin Kopp, l'écothéologie, de Luther aux écoféministes, propose

une solide refondation pour le protestantisme, ancrée dans les faits scientifiques, située dans l'époque.

Le diplôme de théologie en accéléré disponible à l'automne 2024 comprendra probablement cette option...

Chercheur en théologie, Matteo Bächtold devient entrepreneur. Il a créé une app visant la transparence totale pour tout acte de générosité. Selon Bächtold, la conception du don comme relation entre le donateur et Dieu au moyen de la personne à qui l'on donne ne s'applique pas au monde sécularisé et laïque. On ne donne pas d'abord pour sauver son âme, mais pour sauver la planète. Il s'agit d'ouvrir une dimension pédagogique et démocratique dans le don.

La directrice du Centre intercantonal d'information sur les croyances scrute et décrypte les mutations du religieux. Elle distingue phénomènes anodins et mouvements franchement problématiques en démocratie, ainsi les cercles d'hommes qui reconstruisent un masculin figé et des rôles de genre stéréotypés. Mais ceux qui investissent les nouvelles pratiques ont une agencité.

Le manuel d'innovation communautaire publié en français par l'Office protestant d'édition alimente le changement et permet à chaque bénévole de paroisse de devenir acteur et actrice de son engagement. La solidarité change, mais ne disparaît pas. A quoi sert une paroisse? Espace de conservatisme ou espace de solidarité locale? Une société individualiste réclame des organisations efficaces et davantage d'horizontalité dans la structure de décision.

La responsable de la formation continue des ministres repense notre posture grâce à sa méthode de *design thinking*, de conception créative. Innover est peut-être contraire à la logique de toute institution, mais nous n'avons pas le choix. Il s'agit de rejoindre les intérêts actuels des gens. Pour beaucoup d'entre eux, l'espérance est un mot creux qui ne signifie rien. Inviter à s'investir parle plus qu'inviter à espérer. Le *design thinking* est utilisé en entreprise. Cela donne des offres d'évangélisation, de solidarité, de proximité. Les codes de conduite et les valeurs de l'Eglise réformée sont respectés. Face aux réfractaires aux

changements, il faut être fier de ce qui est ouvert. La participation relève du sacerdoce universel décisif dans la théologie protestante où toutes et tous sont égaux devant Dieu, de la structure démocratique de l'Eglise et de la gouvernance partagée. Les pasteur.es gardent une fonction spécifique: elles et ils accompagnent d'autres personnes à travers leur foi. Elles et ils deviennent des facilitateur.ices. Les bénévoles ne se contentent plus d'exécuter les décisions.

A Laufen am Rheinfell (ZH), les jeunes participent aux discussions. Ils et elles sont friand.es de gouvernance horizontale. Certes tout le monde ne peut pas tout faire, mais l'avantage est que la structure n'est ni figée ni rigide. Il existe une responsable motivée et motivante. Parfois une excursion dans une arène de paintball vient remplacer un culte. La foi ne doit pas constituer un critère d'exclusion.

Le numéro de mars 2024 du mensuel *Réformés* ne nous surprend pas. Il a le ton du *Matin Dimanche*, de *Femina*, de 24 heures, des émissions de la RTS. L'idée principale est que l'Eglise, comme tout le reste, doit s'adapter à un changement inéluctable. On préfère la modernité fluide aux institutions stables. Les thèmes à la mode sont investis: l'écologie, le féminisme, l'inclusivité, l'ouverture.

L'Eglise réelle repose sur la Bible, la foi, l'espérance et l'amour. Elle comprend des pasteurs et des fidèles réunis dans des églises en vue de prier et de louer Dieu. Ce n'est pas rien. Les paroisses sont vivantes. Pour une certaine élite réformée, l'Eglise doit se subordonner aux valeurs de l'individualisme démocratique sous prétexte que nous sommes tous égaux devant Dieu. Nous ne discuterons pas ici de cette prétendue égalité, relevant à nos yeux d'une projection moderne sur les textes bibliques. La vulgate actuelle préfère aux termes d'égalité, de hiérarchie et d'autorité, sonnait trop durement aux oreilles modernes, ceux d'horizontalité, de verticalité et de gouvernance. La science managériale impressionne certains de nos coreligionnaires qui se soumettent à la loi de l'offre et de la demande, imaginant les entreprises comme des collectifs dépourvus de chefs.

Nous peinons à croire que cette science attirera de nouveaux fidèles. Elle détruira plutôt ce qu'elle veut réinventer.

Jacques Perrin

L'espace public appartient à tous

A Zurich, ce 3 mars, le peuple zurichois s'est prononcé sur une initiative des jeunes de l'UDC demandant que toute manifestation se déroulant sur le domaine public soit soumise à autorisation (actuellement seulement dès 100 participants prévus) et que les frais d'intervention et de sécurité soient à la charge des organisateurs ou des participants. Les initiateurs faisaient valoir qu'il y a presque une manifestation par jour en ville de Zurich, dont un tiers non autorisées, avec des interruptions des transports publics pratiquement tous les samedis, et que celles d'*Extinction Rebellion*, en 2021, avaient entraîné une intervention des forces de l'ordre coûtant 680'000 francs. *Amnesty Suisse* et d'autres organisations de défense des droits de l'homme, ainsi que les partis de centre-gauche, s'y opposaient, au nom des libertés d'expression et de réunion toujours plus menacées à leur avis.

L'initiative a été rejetée, mais un contreprojet a été nettement approuvé; il prévoit l'autorisation dans tous les cas et que les interventions extraordinaires de la police soient facturées aux personnes qui commettent des actes de vandalisme pendant la manifestation. Il vaut la peine d'examiner la question, car des règles analogues sur la facturation des frais existent à Berne et à Lucerne, et une initiative semblable à celles des jeunes UDC est en cours de signature à Bâle-Ville.

La liberté de manifestation n'est mentionnée ni dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, ni dans la Convention européenne des droits de l'homme, ni dans la Constitution fédérale helvétique. Mais des auteurs disent qu'elle découle des libertés d'expression et de réunion conjuguées; le Tribunal fédéral semble le penser aussi; la Constitution vaudoise, elle, la men-

tionne expressément en relation avec la liberté de réunion, tout en réservant un régime d'autorisation en cas d'usage du domaine public. Certains s'étaient opposés à cette reconnaissance lors de la révision totale de 2003.

Il nous paraît abusif de concevoir la liberté de manifestation comme corollaire des libertés d'expression et de réunion. Il y a cent manières d'exprimer son opinion ou sa croyance, oralement, en conférence, dans la presse, par affichage, par le livre, sur les réseaux sociaux, autres que l'organisation de cortèges. Les réunions se tiennent normalement dans des salles. L'occupation de l'espace public est d'une tout autre nature.

Les manifestants de rue cherchent la visibilité. On peut le comprendre lorsqu'ils mobilisent le grand nombre. Mais combien de manif's médiocres qui se trouvent relayées par une presse complaisante, prête à dépêcher un rédacteur et un photographe pour donner écho à quelques dizaines de revendicateurs! Les manifestants de rue visent aussi à interpellier la population en bloquant la circulation. Et ça, c'est inadmissible. Monsieur et Madame Tout-le-monde, qui vaque à ses affaires, se rend à une consultation médicale, va trouver sa vieille maman en EMS, se dirige vers le théâtre ou la salle de concert, a plus le droit de parcourir l'espace public que les manifestants de le monopoliser – parce que c'est l'espace public. Cette manière de quelques-uns d'en réclamer l'usage privilégié, en prenant en otage l'ensemble des autres citoyens, est scandaleuse.

Si l'on ajoute les risques de débordements, qui ne sont pas rares, et de dommages aux propriétés, on est près de militer pour l'abrogation de la liberté de manifestation, si tant est qu'elle existe. Pour demeurer modéré, on souscrit pleinement à l'exigence d'une autorisation, à la facturation des frais dépassant la simple surveillance, mais aussi à l'attribution de lieux de réunion ne perturbant pas le cours de la vie ordinaire. A Lausanne, la place de la Riponne, hors jours de marché, et l'esplanade de Montbenon, où Druey dressa déjà son échelle, permettent de réunir des foules clamant leur souffrance ou appelant les lendemains qui chantent.

Jean-François Cavin



Une fois NON et une fois OUI

Nous ne résistons pas au plaisir de partager avec vous notre satisfaction à la suite du dernier dimanche de votation, qui a montré que le peuple est parfois capable faire preuve de discernement et de responsabilité.

LE COIN DU RONCHON

D'abord, les Valaisans ont rejeté à plus de 68% le projet de nouvelle constitution qui leur était présenté. Nous n'avons absolument aucune idée de ce que contenait ce texte, ni

des enjeux qu'il posait; mais la réponse nous plaît.

Ensuite, les Zurichois ont accepté à près de 62% l'allongement de deux des trois pistes de leur aéroport, ce qui permettra d'accroître la sécurité et la stabilité des opérations aériennes, en diminuant les retards. Greta va s'étrangler pendant quelques semaines, mais elle s'en remettra.

Une fois NON et une fois OUI: voilà des scrutins bien équilibrés, qui pourraient presque nous réconcilier avec la démocratie.

Presque.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges